

**Délibération n°2025-03-32**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.6**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Candidature à l'appel à projet « mieux manger pour tous »

| Nombre de membres du conseil |     |
|------------------------------|-----|
| En exercice                  | 101 |
| Présents                     | 58  |
| Pouvoirs                     | 15  |
| Votants                      | 73  |

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Jean-Marc Sauviat** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

|                        |   |                          |                      |   |                      |
|------------------------|---|--------------------------|----------------------|---|----------------------|
| Badia Maryse           | à | Michèle Valibus          | Fonfrede Alain       | à | Jean-François Michon |
| Beaumont Didier        | à | Franck Rebuzzi           | Gantheil Robert      | à | Philippe Roche       |
| Betoule Philippe       | à | Dominique Miermont       | Le Royer Sandrine    | à | Eric Ziolo           |
| Bodeveix Jean-Pierre   | à | Aurélié Gibouret-Lambert | Parrain Céline       | à | Philippe Pelat       |
| Calla Tony             | à | Jean-Marc Sauviat        | Ribeiro Sophie       | à | Gilles Barbe         |
| Cornelissen Jacqueline | à | Delpy Daniel             | Saugeras Jean-Pierre | à | Brugère Philippe     |
| Delibit Sandra         | à | Christophe Arfeuillère   | Talvard Françoise    | à | Yoann Fiancette      |
| Ecurat Daniel          | à | Pierre Chevalier         |                      |   |                      |

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimou Barbara.

Le président explique qu'Haute-Corrèze Communauté a été reconnue Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 en février 2025 pour une durée de 3 ans (2025-2028) par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Les 3 axes du projet sont :

- L'accessibilité financière et physique à l'alimentation
- La valorisation de l'alimentation et des filières agricoles locales
- L'atteinte des objectifs de la loi EGalim en restauration collective

Dans le cadre du premier axe « Accessibilité financière et physique à l'alimentation », le plan d'action issu du diagnostic de territoire réalisé en 2024 prévoit « l'accompagnement des structures d'aide alimentaire dans l'approvisionnement en produits frais et locaux (fruits, légumes, viande, œufs) ».

Cette action permet de résoudre plusieurs enjeux : favoriser l'économie locale en incitant les structures d'aide alimentaire à se fournir auprès de producteurs locaux, offrir un débouché supplémentaire aux producteurs et donner l'accès aux personnes en situation de précarité à des produits de qualité issus du territoire.

Afin d'aider à financer ce projet, nous proposons de candidater à l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous », porté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif vise à financer des projets de lutte contre la précarité alimentaire en lien avec les problématiques de qualité des produits, d'évolution des pratiques alimentaires, d'approvisionnement local et d'impact environnemental.

Pour compléter la candidature de Haute-Corrèze Communauté à cet appel à projet, il est demandé de transmettre un plan de financement prévisionnel.

| Type de financement   | 2025     | 2026     | 2027     | Total par type |
|---|----------|----------|----------|----------------|
| <b>Fonctionnement</b><br>Entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des partenaires</li> <li>• Chiffrage des volumes et travail sur les tarifs</li> <li>• Mise en réseau</li> <li>• Mise en œuvre et suivi du projet</li> <li>• Animation des partenariats</li> </ul> | 40 000 € | 40 000 € | 40 000 € | 120 000 €      |
| <b>Accompagnement</b><br>Entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations des partenaires et bénévoles (plateforme, nutrition, santé, préparation des produits locaux)</li> <li>• Sensibilisation auprès des bénéficiaires</li> <li>• Création de supports</li> </ul>           | 15 000 € | 15 000 € | 12 000 € | 42 000 €       |

|   |          |          |          |           |
|---|----------|----------|----------|-----------|
| <b>Achat de denrées</b><br>Entre autres :<br>• Formations/ ateliers cuisines  | 1500 €   | 1500 €   | 1500 €   | 4500 €    |
| <b>Investissement</b><br>Entre autres :<br>• Plateforme d'achat, de commande et de suivi<br>• Logistique : transport des denrées et stockage temporaire | 5000 €   | 2000 €   | 2000 €   | 9000 €    |
| <b>Total par année sollicité</b>  | 61 500 € | 58 500 € | 55 500 € | 175 500 € |

La subvention sollicitée auprès de la DREETS dans le cadre de l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous » est de 80% soit un montant de 140 400 € sur les trois années du projet. Les 20% restant seront financés par la collectivité via le budget PAT approuvé par le conseil communautaire le 13 février 2025.

La collectivité se réserve le droit de modifier ou de reporter le projet en fonction de la suite donnée à cette candidature et du montant de subvention réellement attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le dépôt de candidature à l'appel à projet et son plan de financement prévisionnel ;
- **DONNER POUVOIR** au président pour signer tout document relatif à cette demande de financement.

| A l'unanimité |    |
|---------------|----|
| Votants       | 73 |
| Pour          | 73 |
| Contre        | 0  |
| Abstention    | 0  |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 18 juin 2025

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2025-03-32**



Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Publié le   
ID : 019-200066744-20250618-20250332-DE